

**Conditions particulières de vente « Hébergement dédié virtualisé » AONYX
au 21/08/2019**

ENTRE :

Le Client,
Ci-après dénommé l' «Usager».

ET :

La société LA SOCIÉTÉ ARISTYS-WEB porteuse de l'offre d'hébergement AONYX dont les serveurs se trouvent à l'ECO-CENTER (data center appartenant à la société IBO). LA SOCIÉTÉ ARISTYS-WEB est une SAS inscrite au registre du commerce et des sociétés de Clermont-Ferrand sous le numéro 823 437 520 00013, joignable par mail à contact@aonyx.fr ou par le formulaire de contact du site <https://aonyx.fr> en précisant bien le motif de contact.

PREAMBULE :

Le Contrat comprend les présentes Conditions Générales de Vente, le Formulaire d'ouverture de compte, la Brochure Tarifaire, qui en font partie intégrante ; l'ensemble est ci-après dénommé le «Contrat».

Article I. DÉFINITIONS

Internet : Réseau mondial d'échange de données constitué de réseaux et serveurs reliés entre eux par le biais d'une interconnexion de réseaux de communications électroniques mondiaux, accessible à tout utilisateur pourvu du matériel informatique adéquat.

Accès à Internet : Service permettant aux Usagers d'accéder au réseau Internet et à ses différents services (courrier électronique, consultation et création de services en ligne, et plus généralement les échanges de données à travers le réseau).

Bande passante : Désigne la capacité de transmission d'une liaison de transmission reliant le Serveur de le Client au réseau LA SOCIÉTÉ ARISTYS-WEB . Elle détermine la quantité d'informations (en bits par seconde) qui peut être transmise simultanément.

Console de gestion de compte : Désigne l'espace client du site Internet mis à disposition pour le Client après création de son compte afin que celui-ci procède de manière autonome aux opérations courantes de maintenance et de gestion des Services fournis.

Débit IP : Désigne le débit maximum de la liaison logique en technologie IP établie entre le Serveur de le Client et le réseau LA SOCIÉTÉ ARISTYS-WEB . Le débit maximum annoncé ne peut être atteint que si la configuration du Serveur de le Client le permet.

Flood : Désigne un problème de sécurité provoquant une utilisation anormale du Débit IP, susceptible d'impacter les autres Usagers de LA SOCIÉTÉ ARISTYS-WEB et/ou les usagers d'autres réseaux interconnectés aux réseaux auxquels accède DEDIBOX.

Hébergeur : désigne la personne physique ou morale assurant au sens de la loi n°2004-575 du 21 juin 2004 une activité de stockage de tout contenu destiné à être mis à disposition du public par des services de communication au public en ligne.

IP ou Adresse IP : Série de numéros permettant d'identifier de façon unique un ordinateur sur le réseau Internet.

Phishing : Consiste en une technique frauduleuse utilisée par les pirates informatiques pour récupérer des informations confidentielles (identifiants bancaires, internet...) auprès d'internautes en les dupant par le biais d'un courrier électronique semblant provenir d'une entreprise de confiance, typiquement une banque, un site de commerce en ligne, un opérateur de communications électroniques.

Serveur : Désigne machine virtuelle créée et dédiée pour le Client et exploité par ce dernier à l'issue de sa mise à disposition, connectée de manière permanente et en haut débit au réseau Internet.

Services : Désigne l'ensemble des services fournis par LA SOCIÉTÉ ARISTYS-WEB au Client, qui comprend le Service de location de Serveur, le Service d'hébergement dédié virtualisé.

Site ou Site Internet de AONYX : Site Internet disponible à l'adresse <https://www.aonyx.fr/> donnant accès notamment à la Console de gestion de compte.

Spam : Courrier électronique non-sollicité au sens de l'article 34-5 du Codes des Postes et Communications Électroniques, dans sa rédaction issue de la loi n°2004-496 du 10 Juin 2004.

Système d'exploitation ou OS : Désigne le logiciel principal installé sur le Serveur de le Client.

Usager : Désigne toute personne physique majeure disposant de la pleine capacité juridique ou morale (dans ce dernier cas, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés) ayant procédé à une ouverture de compte LA SOCIÉTÉ ARISTYS-WEB , ayant reçu un courrier électronique émanant de LA SOCIÉTÉ ARISTYS-WEB contenant ses Identifiants pour accéder aux Services et à la Console de gestion de compte.

Usager Final ou Usagers Finaux : Désigne toute personne physique majeure disposant de la pleine capacité juridique ou morale, utilisant à titre gratuit ou onéreux et dans son intégralité un ou des Services LA SOCIÉTÉ ARISTYS-WEB et/ou un ou des Serveurs mis à disposition de le Client.

Hébergement Dédlié Virtualisé: Service d'hébergement comprenant la fourniture d'un serveur Virtuel (VM) dédié à l'usage du Client, son hébergement au sein des locaux d'IBO (plus spécifiquement à l'Eco-Center) et la fourniture de la connexion Internet associée.

ArticleII. Objet

Présentes conditions particulières complètent les conditions générales de vente de LA SOCIÉTÉ ARISTYS-WEB , et ont pour objet de définir les conditions techniques et financières dans lesquelles LA SOCIÉTÉ ARISTYS-WEB fournit le service de Serveur Dédlié virtualisé pour le Client.

Les présentes conditions particulières prévaudront sur les conditions générales si une contradiction devait apparaître entre ces deux documents.

Article III. SERVICES D'HÉBERGEMENT DÉDIÉS FOURNIS PAR LA SOCIÉTÉ ARISTYS-WEB

LA SOCIÉTÉ ARISTYS-WEB met à disposition de le Client une infrastructure technique d'hébergement dédiée et virtualisée ainsi qu'un raccordement à Internet dont les caractéristiques techniques et le montant total mensuel est défini sur le site Internet <https://www.aonyx.fr/> au moment de la souscription.

Cette infrastructure technique permet au Client de bénéficier d'une plate-forme haut-débit, multi-usages et connectée au réseau Internet de manière permanente.

LA SOCIÉTÉ ARISTYS-WEB propose des options de service («Prestations Supplémentaires») liées à la mise à disposition du Serveur, décrites en ligne sur le Site Internet de LA SOCIÉTÉ ARISTYS-WEB .

Dans le cadre de la Prestation Supplémentaire «Serveur Supplémentaire», LA SOCIÉTÉ ARISTYS-WEB met à disposition, à la demande de le Client, un ou plusieurs serveur(s) supplémentaire(s).

Les Services d'hébergement dédié virtualisés d'LA SOCIÉTÉ ARISTYS-WEB ne couvrent pas les redevances, abonnements, taxes, licences logiciels, ou autres moyens de rémunération pouvant être éventuellement demandés par les ayant droits, via l'utilisation des Services par le Client, et qui restent à la charge exclusive de le Client. D'autre part, ces services sont au nombre de deux et clairement présenté sur le site, c'est pourquoi tout usage inapproprié de l'une de ces 2 formules par le Client ne pourrait constituer un motif de résiliation du contrat et la tarification serait due pour l'année d'engagement en cours.

Article IV. MISE À DISPOSITION DU SERVEUR DEDIE

Les Services d'hébergement dédiés virtualisés comprennent la mise à disposition d'un Serveur qui demeure la propriété pleine et entière de LA SOCIÉTÉ ARISTYS-WEB qui en confère au Client uniquement le droit d'utilisation à distance en lui transférant la garde de la structure logicielle (Système d'exploitation, logiciels et sauvegardes) du Serveur.

A ce titre, le Client ne devra en aucun cas porter atteinte à l'intégrité du Serveur, la charge des risques de détérioration volontaire du Serveur est transférée au Client dès la mise à disposition de ce dernier.

Le Client s'engage à se conformer à l'ensemble des prescriptions relatives à l'utilisation du Serveur. Le Client supportera toutes les conséquences attachées à une utilisation non conforme du Serveur, notamment les défauts de fonctionnement du Serveur consécutif à l'installation d'un logiciel ou un paramétrage par le Client sur le Serveur.

Article V. OBLIGATIONS D'LA SOCIÉTÉ ARISTYS-WEB

Section 5.01 Livraison du Serveur

Une fois la demande d'ouverture de compte validée, LA SOCIÉTÉ ARISTYS-WEB s'engage à mettre à disposition de le Client un Serveur conforme à la commande de le Client dans un délai de 10 jours ouvrés maximum.

En cas de non respect, le Client pourra annuler son abonnement sans préavis ni indemnité en contactant l'Assistance Technique LA SOCIÉTÉ ARISTYS-WEB .

Section 5.02 Identifiants du Serveur

Les identifiants et mots de passe d'accès au Serveur sont déterminés par le Client, paramétrables initialement depuis la Console de gestion de compte et modifiables à tout moment par le Client.

LA SOCIÉTÉ ARISTYS-WEB dégage toute responsabilité concernant le choix des identifiants et mots de passe, qu'il convient, par mesure de sécurité élémentaire, de choisir avec soin.

Section 5.03 Garanties

En cas de non respect des garanties du Serveur, le Client pourra :

- Soit annuler son abonnement sans préavis ni indemnité en contactant l'Assistance Technique de LA SOCIÉTÉ ARISTYS-WEB ,
- Soit demander à l'Assistance Technique de LA SOCIÉTÉ ARISTYS-WEB un remboursement du montant du loyer mensuel du Serveur.

Garanties concernant l'état de fonctionnement du matériel

LA SOCIÉTÉ ARISTYS-WEB s'engage à maintenir en parfait état de fonctionnement le matériel mis à disposition de le Client pendant toute la durée de la location.

En cas de défaillance dudit matériel, LA SOCIÉTÉ ARISTYS-WEB interviendra à la demande de le Client sur son Serveur, après diagnostic de l'Assistance Technique et sous réserve d'une panne matérielle avérée et diagnostiquée du Serveur de le Client.

Les délais d'intervention garantis à compter de la confirmation d'une panne avérée par l'Assistance Technique sont indiqués sur le site Internet site <https://aonyx.fr> dans les caractéristiques de l'offre au moment de la souscription.

Garanties de débit de la connexion Internet

Le débit crête ne peut être atteint que si les configurations des logiciels installés par le Client sur le Serveur le permettent. En particulier, toute modification par le Client de la configuration du Serveur (modification des paramètres d'origine, installation et activation de nouveaux logiciels et fonctionnalités).

Le débit maximal garanti de la connexion IP, mis à disposition du serveur de le Client, est précisé sur le Site Internet (« Bande passante garantie »), dans les caractéristiques de l'offre au moment de la souscription.

Garanties de disponibilité de la connexion Internet

Compte tenu de la nature même d'Internet et de son fonctionnement, les données circulant sur des réseaux hétérogènes aux capacités techniques et aux responsabilités diverses, la responsabilité technique de LA SOCIÉTÉ ARISTYS-WEB est limitée à son réseau.

LA SOCIÉTÉ ARISTYS-WEB s'efforcera d'assurer la disponibilité de l'Accès à Internet dans la mesure des conditions de service et de continuité de celui-ci conformément aux conditions générales de la société IBO et sous réserve des éventuelles maintenances planifiées nécessitant une interruption technique temporaire que ces interventions soient du ressort d'IBO ou de celle de LA SOCIÉTÉ ARISTYS-WEB.

L'Accès à Internet est considéré comme indisponible lorsque un ou des éléments réseau indispensables au fonctionnement du Serveur de le Client subissent une panne dont l'origine n'est pas une maintenance planifiée, provoquant une indisponibilité totale ou partielle du Serveur Client.

Le taux de disponibilité garanti du service de connexion Internet est indiqué (« Taux de disponibilité »), dans les caractéristiques de l'offre au moment de la souscription, il reste une donnée indicative.

Article VI. OBLIGATIONS DE LE CLIENT

Section 6.01 Respect de la réglementation en vigueur

En application de la réglementation en vigueur, il est rappelé que le Client est le seul responsable de l'exploitation, le paramétrage et la maintenance du Serveur mis à sa disposition.

Section 6.02 Sauvegarde des données stockées

Il est rappelé qu'en aucun cas LA SOCIÉTÉ ARISTYS-WEB sera responsable des données installées et/ou exploitées et/ou mises en ligne par le Client sur le Serveur, y compris en cas de destruction accidentelle par erreur humaine du Client ou de LA SOCIÉTÉ ARISTYS-WEB. D'autre part, le Client est informé qu'il ne pourra pas héberger d'activité illicites ou contraires aux bonnes mœurs. Sont exclues aussi pour des raisons techniques (disponibilité de la bande passante et des ressources du serveur Client) le minage de crypto monnaie et le téléchargement en bitorrent ou toute autre activité qui nécessiterait une installation sur mesure pour fonctionner de manière optimale.

En cas de non respect de ces restrictions, le client pourra se voir suspendre le service d'hébergement AONYX souscrit pour une durée indéterminée.

Le Client reconnaît être parfaitement informé que le paramétrage peut être altéré par une mauvaise manipulation de sa part ou de la part de LA SOCIÉTÉ ARISTYS-WEB : changement de Serveur, réinstallation du système d'exploitation du Serveur, défaillance matérielle du disque dur et/ou du Serveur.

En application des règles élémentaires de sécurité informatique, il est rappelé que le Client a pour obligation de prendre toutes les précautions nécessaires à la protection de ses propres données et/ou logiciels par l'utilisation de sauvegardes déportées, sécurisées et dupliquées.

La responsabilité de LA SOCIÉTÉ ARISTYS-WEB ne peut être engagée en cas de perte des données quelque soit la cause.

Article VII. DUREE DU CONTRAT

Section 7.01 Prise d'effet et facturation

Le contrat prend effet à compter de la souscription du Service par le Client depuis le site Internet LA SOCIÉTÉ ARISTYS-WEB.

Le Client autorise expressément LA SOCIÉTÉ ARISTYS-WEB à lui délivrer chaque mois une facture sous forme électronique. La facture est accessible dans la Console de gestion de compte, après authentification.

Elle intègre le coût du Forfait pour le mois à venir et les prestations supplémentaires pour le mois écoulé ainsi que les éventuels frais.

Le montant facturé des Prestations Supplémentaires ne peut être inférieur à 1 mois, tout mois entamé est dû.

Lors de son inscription, le mode de paiement initial est automatiquement le virement (interbancaire) sur compte courant par le biais de la carte bancaire enregistrée au moment du paiement. Aucun paiement en chèque ou espèces ne sera autorisé et le prélèvement automatique sur compte courant n'est pas possible.

Le service d'hébergement dédié est conclu pour une durée indéterminée, avec une période minimale d'abonnement de 1 an quel que soit l'offre tarifaire souscrite par le Client figurant sur le site Internet.

Section 7.02 Résiliation

Le Contrat peut prendre fin à l'initiative du Client ou de LA SOCIÉTÉ ARISTYS-WEB dans les conditions décrites dans les conditions générales de vente et conditions particulières. Le terme du Contrat rend immédiatement exigible l'ensemble des sommes dues par le Client et ce pour l'année d'engagement à partir de la date de commande.

Le Client peut résilier le Services d'hébergement dédié virtualisé AONYX depuis le formulaire de rétractation dédié sinon par courrier à :

Offre AONYX
Société ARISTYS-WEB
36 rue Gutenberg
63100 Clermont-Fd

Sauf demande expresse du Client, la résiliation reçue par LA SOCIÉTÉ ARISTYS-WEB devra intervenir au moins 10 jours ouvrés avant l'échéance (date de l'accusé de réception faisant foi ou du formulaire de résiliation) auquel cas le mois en cours sera dû et la résiliation interviendra le mois suivant.